

La naturopathie,
une contribution essentielle
à la prévention et à l'amélioration
de la qualité de vie



Association de
**Naturopathes
Professionnels**

La naturopathie est une pratique de soins non conventionnelle (PSNC). Ses usages sont de plus en plus nombreux en France et son succès tient aux bienfaits et aux avantages dans l'amélioration de l'hygiène de vie qu'elle procure.

Dans de nombreux pays, la naturopathie est reconnue et réglementée par les pouvoirs publics : elle y est intégrée dans le système global de soin. En France, elle n'est pas encore réglementée ; ce manque de cadre juridique favorise l'amalgame entre des naturopathes professionnels bien formés et des personnes qui utilisent la dénomination « naturopathe » ou « naturopathie » sans les socles fondamentaux de formation et sans l'éthique de la profession, au risque de favoriser les dérives.

Les organisations professionnelles et fédérations d'écoles en naturopathie s'inquiètent du manque de réglementation de la profession et sont demandeuses de la mise en place d'un cadre concerté strict. C'est pourquoi elles œuvrent à structurer le secteur afin d'assurer à leurs usagers une qualité de service optimale dans les pratiques professionnelles. Elles sont notamment à l'origine d'une démarche collaborative qui a abouti à la création d'une norme AFNOR volontaire sur la naturopathie.

Ce document vise à apporter un éclairage sur les fondamentaux de cette pratique, trop souvent victime d'amalgames et de fausses allégations. Ce document met aussi en avant les actions initiées par les professionnels du secteur, pour que la naturopathie dispose du cadre réglementaire qu'elle mérite aux bénéfices de tous.

A l'heure où la prévention est considérée comme LA solution pour pallier des déserts médicaux et au manque de professionnels de santé en France, la naturopathie a toute sa place dans sa complémentarité au système médicale. En effet, la prévention est la raison d'être de la naturopathie. Le faire reconnaître en montrant qu'elle peut participer au maintien de la qualité de vie et du bien-être du plus grand nombre est notre objectif. Bien utilisée, dans le respect des règles de la santé publique, la naturopathie a vocation à faire partie des solutions au service des citoyennes et citoyens.

- **70%** des Français ont une image positive des pratiques de soins non conventionnelles en complémentarité de leurs soins allopathiques.
- **Plus d'1 Français sur 2** s'estime plus disposé qu'il y a 5 ans à y avoir recours.
- Pour **57%** des Français, les pratiques de soins non conventionnelles sont au moins aussi efficaces que la médecine allopathique de façon générale dans les soins de prévention, confort ou encore d'accompagnement.
- **44%** Français interrogés ont déjà eu recours à la naturopathie pour prévenir ou accompagner des déséquilibres dans leur vie quotidienne.
- **51%** des femmes ont déjà eu recours à la naturopathie contre 36 % des hommes.
- **54%** des Français jugent qu'elles peuvent compléter des problèmes du système de santé comme notamment la difficulté à obtenir des rendez-vous avec des médecins dans l'attente de leurs expertises et de leurs diagnostics afin de ne pas être en errance et de s'automédicamenter.
- **81%** des Français considèrent que l'État doit mieux réglementer et encadrer l'activité des praticiens pratiquant des soins non conventionnels, un consensus large qui indique une aspiration à sortir du cadre informel dans lequel ces pratiques peuvent se situer. Cette demande est légitime, elle est à rapprocher aux démarches qui visent à la protection des consommateurs soit : un étiquetage clair.

LA NATUROPATHIE CONTRIBUE A AMELIORER LA QUALITE DE VIE..... 6

UN PEU D'HISTOIRE..... 6

UN METIER ET UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL..... 7

COMMENT SE DEROULE UN RENDEZ-VOUS CHEZ UN NATUROPATHE... 9

MEDECINES TRADITIONNELLES, NON CONVENTIONNELLES,12 ALLOPATHIQUES, DOUCES, COMPLEMENTAIRES... COMMENT S'Y RETROUVER ?

FAISONS LE POINT12

UN METIER ET UNE PRATIQUE QUI SE STRUCTURENT12
PROGRESSIVEMENT

LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES QUI ENCADRENT15
LA FORMATION ET LA PRATIQUE

NORME AFNOR NATUROPATHIE, UNE PREMIERE EN FRANCE17
ET EN EUROPE

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE S'ACCELERE.....18

BIBLIOGRAPHIE19

ANNEXES.....20

LES EXIGENCES DE FORMATION POUR DEVENIR NATUROPATHE 20

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE :22
ORIENTATIONS ACTUELLE ET HISTORIQUE

FEDERATION MONDIALE DE NATUROPATHIE, LES ORGANISATIONS22
FRANÇAISES QUI EN FONT PARTIE

La naturopathie contribue à améliorer la qualité de vie

Un peu d'histoire

La naturopathie est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme la médecine traditionnelle occidentale. Elle fait ainsi partie, avec la médecine traditionnelle chinoise en Chine et la médecine traditionnelle ayurvédique en Inde, des trois principales médecines traditionnelles pratiquées dans le monde. Elle est la plus représentée géographiquement avec plus de 110 000 praticiens et praticiennes dans 108 pays⁽¹⁾.

La naturopathie puise ses racines dans les pratiques des médecins de l'antiquité Gréco-Romaine, et en particulier d'Hippocrate qui est considéré également comme le père de la médecine conventionnelle actuelle. Ces médecins utilisaient déjà à l'époque, dans leur pratique médicale, le rééquilibrage alimentaire, les exercices corporels, l'hydrologie, les plantes médicinales, etc.

Hippocrate nous a ainsi légué de grands principes et des aphorismes bien connus. Certains restent d'actualité et sont toujours à la base de la conception de la santé : « d'abord ne pas nuire » (Primum non nocere), « accompagner la personne dans sa globalité » (tolle totum), « utiliser les capacités réparatrices de la nature » (vis medicatrix naturae) et le « Serment d'Hippocrate ».

Claude Galien, considéré comme le dernier grand médecin de l'Antiquité, est le fondateur avec Hippocrate, des principes de base de la médecine conventionnelle Européenne et de la naturopathie.

Mais c'est en Allemagne que l'on retrouve les origines de la naturopathie moderne avec des personnalités comme Sébastien Kneipp (1821-1897), Vincent Priessnitz (1799-1851), Theodor Hahn (1824-1883) ou encore Friedrich Eduard Bilz (1842-1922), fondateur d'une clinique de soins naturels à Dresde.

Avec le départ de praticiens allemands outre Atlantique, la naturopathie («nature's path » ou « chemin de la nature » pour les anglo-saxons) se développe aux États-Unis et au Canada, également en Amérique du sud, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. A chacune de ses expansions, la naturopathie s'enrichit d'usages de pratiques ancestrales locales.

En France, le courant hygiéniste des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, porté par des médecins utilisant des accompagnements et soins naturels dans leurs pratiques médicales, et des non-médecins, va poser les bases de la pratique naturopathique française. Nous pouvons citer des figures emblématiques comme le Docteur Paul Carton (1875-1947), souvent présenté comme « l'Hippocrate du XX^{ème} siècle », la Docteure Catherine Kousmine (1904 - 1992), mais aussi Henri-Charles Geffroy (1895-1981) fondateur d'une chaîne de magasins d'alimentation biologique ou le naturopathe André Passebecq (1920 - 2010) qui enseigna la « naturothérapie » de 1982 à 1993 dans le cadre

de la faculté de médecine de Bobigny et de son Département Universitaire de Médecines Naturelles (DUMENAT).

Dans les années 1940, le biologiste Pierre-Valentin Marchesseau (1910- 1995) formalisera une synthèse des courants anglo-saxon et européen pour établir la naturopathie moderne en France. Il a formé dans son école parisienne, la Faculté Libre de France, de nombreux naturopathes.

Un métier et un accompagnement global

Les naturopathes soutiennent la préservation et l'optimisation du « capital santé » des personnes qu'ils accompagnent grâce à une pratique reposant sur l'art d'équilibrer l'hygiène de vie au quotidien tout en étant un acteur autonome et en prenant soin de soi par des moyens naturels. La naturopathie considère l'individu dans toutes ses dimensions parce qu'elle estime que l'humain, peut s'exprimer sur différents plans : physique, biochimique, émotionnel, mental et socioculturel.

La naturopathie a ainsi pour mission la prévention et la préservation des équilibres de l'organisme grâce à un mode de vie adapté et en harmonie avec son environnement.

Elle s'inscrit dans la démarche complémentaire, dite intégrative, qui fait collaborer les professionnels de la santé et du bien-être dans un accompagnement centré sur la personne.

Les techniques utilisées par les naturopathes sont principalement : le rééquilibrage alimentaire (nutrition et micronutrition), le mouvement (activité physique), l'accompagnement de l'équilibre psycho-émotionnel (comme par exemple la gestion du stress), la phytologie (les plantes médicinales⁽²⁾ et compléments alimentaires⁽³⁾), les techniques manuelles et de réflexologies (exemple de la réflexologie plantaire et du massage bien-être), l'usage de l'eau (bains, thermalisme, balnéothérapie, hydratation, etc.), les techniques d'exercices respiratoires, les techniques énergétiques (usage des champs électromagnétiques naturels) et vibratoires (usage des sources naturelles de rayonnements lumineux ou sonores).

Ces techniques agissent sur le « terrain » de l'individu, de façon globale et personnalisée : elles visent à l'optimiser et à le renforcer. Elles n'ont en aucun cas une visée de traitement symptomatique et sont bénéfiquement complémentaires à la prise en charge médicale par des professionnels de santé.

1. Health Technology Assessment - Naturopathy, 2021, <https://worldnaturopathicfederation.org/project/health-technology-assessment-naturopathy/>

2. Tels que définis par le décret N°2008-841 du 22 août 2008 et ne relevant pas du monopole pharmaceutique

3. Tels que définis par le décret N°2006-352 du 20 mars 2006

Les principes fondamentaux de la naturopathie

APPROCHE HOLISTIQUE

L'approche holistique considère un individu dans sa globalité et repose ainsi sur la compréhension des interrelations entre la physiologie, la psychologie, l'environnement et l'énergie vitale d'un individu. A travers cette approche, la naturopathie propose un accompagnement individualisé et personnalisé (programme d'hygiène de vie personnalisé).

HYGIÈNE DE VIE

Cette approche mobilise l'énergie vitale de la personne accompagnée en considérant ses habitudes alimentaires, physiques, psycho-émotionnelles et les mécanismes d'élimination adaptés pour favoriser la vitalité et prévenir d'éventuels dysfonctionnements.

La notion d'hygiène de vie incite à l'adoption d'habitudes quotidiennes, son objectif est l'harmonisation de la personne avec son environnement, en vue d'optimiser la qualité de vie et de libérer ses ressources.

PRISE EN COMPTE DU TERRAIN PHYSIOLOGIQUE

La naturopathie tient compte de l'historique de la personne accompagnée, du terrain physiologique, ainsi que des ressources personnelles, analysé lors du bilan naturopathique.

RECHERCHE DES CAUSES

La naturopathie vise à identifier les causes potentielles de dysfonctionnements, notamment dans les habitudes de vie de la personne accompagnée et son environnement, le but étant de mieux comprendre son histoire et d'identifier les sources de ces déséquilibres.

LA VITALITÉ

La vitalité fait référence à la capacité d'une personne à s'adapter dynamiquement à toutes les situations tout en maintenant sa santé grâce à sa propre énergie vitale. Cette énergie vitale est une force naturelle intrinsèque à la vie, essentielle pour maintenir un niveau de vitalité optimal. Les professionnels de la naturopathie, par leurs conseils, cherchent à la préserver ou à la restaurer pour atteindre un niveau optimal.

Les techniques naturopathiques

Les naturopathes contribuent à améliorer la santé des personnes qu'ils accompagnent en utilisant principalement 10 techniques :



Comment se passe un rendez-vous chez un naturopathe ?

Le naturopathe est un éducateur de santé. Son rôle est d'accompagner et d'informer la personne qui le sollicite afin de faire de la prévention et de conserver ou de retrouver équilibre et bien-être. Il tient compte de l'interdépendance entre le corps, l'esprit, les émotions et l'environnement.

Lors d'un rendez-vous de naturopathie, le naturopathe réalise en première intention, un bilan de vitalité qui contextualise le motif de consultation et établit les éléments de compréhension de la situation de la personne au regard de ses motifs de consultation. Ce bilan va lui permettre d'établir un programme d'hygiène de vie personnalisé ; celui-ci a pour objectif d'améliorer le bien-être global de la personne.

En se basant sur le référentiel métier de l'OMNES⁽⁴⁾, un rendez-vous de naturopathie pourra contenir les éléments ci-dessous et suivre la trame présentée ici à titre indicatif.

Les éléments ci-dessous sont classés dans l'ordre de la présentation classique du métier.

4. <https://www.omnes.fr/la-naturopathie/metier-et-deontologie/referentiel-metier/>

Réalisation d'un bilan naturopathique

Accueil et information de la personne :

- ▶ Accueillir de la personne
- ▶ Présenter le déroulé d'une séance de naturopathie
- ▶ Présenter la naturopathie et de ses différentes techniques
- ▶ Questionner sur le(s) motif(s) de la venue
- ▶ Vérifier les éventuelles contre-indications globales à un accompagnement naturopathique et le cas échéant orienter la personne vers son médecin
- ▶ Prendre en compte les situations de handicap

Recueil d'informations par un questionnement et une observation de la personne :

- ▶ Conduire un entretien naturopathique
- ▶ Récupérer l'ensemble des informations pertinentes sur la situation de la personne dans le respect de la confidentialité et de la RGPD : situation physique et émotionnelle, contexte de la demande, anamnèse, antécédents, examens déjà réalisés, les suivis médicaux ou paramédicaux en cours...
- ▶ Identifier les éventuels signes d'urgence

Établissement du programme d'hygiène de vie personnalisé :

- ▶ Définir un programme d'hygiène de vie personnalisé (forcément adapté à la personne puisque personnalisé).
- ▶ Élaborer le document de conseils qui synthétise le programme d'hygiène de vie personnalisé

Mise en œuvre et suivi d'un programme d'hygiène de vie personnalisé

Accompagner la mise en œuvre du programme d'hygiène de vie personnalisé en organisant un suivi structuré, dans le temps et dans l'espace :

- ▶ Eduquer la personne dans sa prise en charge pour réaliser tout ou partie du programme d'hygiène de vie personnalisé
- ▶ Utiliser une ou plusieurs techniques naturopathiques en adéquation avec les objectifs du programme d'hygiène de vie personnalisé
- ▶ Prendre congé de la personne en échangeant sur les ressentis et les bienfaits de la séance

Dans le fonctionnement d'un cabinet de naturopathie, comme dans tout cabinet professionnel, le naturopathe gère d'autres activités, et en particulier :

La gestion d'un cabinet :

- ▶ Organiser son lieu d'exercice pour accueillir une personne en entretien
- ▶ Répondre aux obligations réglementaires : administrative, comptable, fiscale et documentaire
- ▶ Proposer et gérer les informations qui visent à présenter les services tout en veillant aux bonnes pratiques (tarification, site-internet, affichages affiliation professionnelles, etc...)

Le développement professionnel et la formation continue :

- ▶ Actualiser ses connaissances et documentations professionnelles.
- ▶ Participer à un réseau de professionnels pluridisciplinaires
- ▶ Participer à des formations continues, séminaires, congrès
- ▶ Participer à des démarches d'évaluation des pratiques professionnelles

Médecines traditionnelles, non conventionnelles, allopathiques, douces, complémentaires... Comment s'y retrouver ?

Faisons le point

Les terminologies ne cessent de se multiplier dans le domaine de la santé et du bien-être et participent à créer la confusion dans les esprits. Il nous paraît donc essentiel de définir chacune de ces appellations et d'apporter un éclairage sur ces pratiques.

Actuellement en France la naturopathie fait partie, au même titre que la sophrologie, la médecine traditionnelle chinoise, la mésothérapie, l'auriculothérapie et l'acupuncture, des pratiques et techniques qui peuvent être dénommées de plusieurs manières :

- ▶ « pratiques de soins non conventionnelles » (PSNC) par le ministère des Solidarités et de la Santé ;
- ▶ « thérapies complémentaires » par l'Académie Nationale de Médecine ;
- ▶ « interventions non médicamenteuses » (INM) par la Haute Autorité de Santé (HAS) ;
- ▶ « médecines complémentaires » par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) ;
- ▶ « médecines traditionnelles » par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La médecine conventionnelle ou allopathique correspond, en droit français, aux pratiques des professions de santé qui désignent les professions réglementées par le code de la santé publique. Les professions de la santé, quant à elles, sont les professionnels régis par un titre professionnel non intégrés au code de la santé publique tels que les ostéopathes, les chiropracteurs, les psychologues et les psychothérapeutes. La notion de professions de la santé⁽⁵⁾ regroupe les professions de santé et de la santé.

La naturopathie, ou médecine traditionnelle occidentale est donc une pratique non réglementée utilisant un ensemble de techniques à visée non médicale, réalisées par un praticien, nommé naturopathe, qui n'appartient pas au corps médical. Les naturopathes n'établissent pas de diagnostic médical. Ils n'entendent pas « soigner », mais ont pour objectif d'intervenir principalement en prévention primaire, par la mise en place d'une meilleure hygiène de vie (alimentation, activité physique, gestion du stress, techniques manuelles de bien-être, etc.) qui apporte un « mieux-être » global à la personne accompagnée.

5. Directive n° 2011/24/UE du 9 mars 2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers.

Un métier et une pratique qui se structurent progressivement

Bien qu'en France la pratique de la naturopathie ne dispose pas d'un cadre réglementaire défini par les pouvoirs publics, au niveau mondial, 34 pays ont légiféré sur la réglementation et le métier de naturopathe (Canada, Etats-Unis, Australie et plus proche de nous en Europe, Suisse, Allemagne...). Dans ces pays, la pratique de la naturopathie s'inscrit ainsi dans une démarche de médecine dite intégrative, qui fait collaborer les professionnels de la santé et du bien-être dans une approche d'accompagnement centrée sur la personne.

Tout d'horizon en quelques chiffres et informations au niveau européen et international où plusieurs textes ont fait avancer la prise en compte et la réglementation des médecines traditionnelles et des pratiques de soins non conventionnelles et complémentaires :

- ▶ **L'UNESCO** reconnaît la naturopathie en tant que médecine traditionnelle
- ▶ **En 1988 le Bureau International du Travail** enregistre la naturopathie
- ▶ **En mai 1997 le Parlement Européen**, dans le cadre de sa commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs, vote la résolution Lannoye et Collins⁽⁶⁾ pour inciter la commission européenne et les États membres à évaluer et à réglementer les médecines non conventionnelles.
- ▶ **En 2012 le Centre d'Analyse Stratégique**, aujourd'hui France Stratégie, a ouvert formellement la voie à une meilleure prise en compte des médecines non conventionnelles en France dans sa note d'analyse⁽⁷⁾ adressée au Premier ministre intitulée « Quelle réponse des pouvoirs publics à l'engouement pour les médecines non conventionnelles ? ». La naturopathie est mentionnée à plusieurs reprises dans le cadre de pratiques préventives et d'éducation à la santé, dans le but de préserver son capital santé et de bien vieillir.
- ▶ **Stratégie 2014-2025 de l'Organisation Mondiale de la Santé** sur les médecines traditionnelles, appelle l'ensemble des États à renforcer le rôle et la réglementation de la naturopathie et de l'ensemble des médecines traditionnelles pour les actions essentielles qu'elles apportent dans la prévention et la santé des populations. En effet, au niveau mondial, 70% de l'offre de soins primaires aux populations est constituée par les seules médecines traditionnelles.

6. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-4-1997-0075_FR.html

7. http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/2012-10-02-_medecinesnonconventionnelles-na290_0.pdf

► **En 2023 la lettre de cadrage des lignes directrices de la prochaine convention médicale** de Madame la Ministre Agnès Firmin Le Bodo (Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé) qui intègre plus largement la prévention, cœur de métier des naturopathes, comme un des 4 axes principaux de cette convention.

En France le Collectif Naturopathie⁽⁸⁾, qui regroupe les principales organisations représentatives de la naturopathie citées ici par ordre alphabétique AFNAT, APHN, APNF, FENA, OMNES et SPN, travaille depuis plusieurs années pour que tous ces éléments internationaux soient pris en compte, dans un unique objectif : répondre aux enjeux nationaux de prévention et aux exigences du Centre d'Analyse Stratégique de 2012 et de la résolution Lannoye et Collins de 1997.

Le Collectif Naturopathie a également demandé officiellement, à Madame la Ministre de la santé représentée alors par Agnès Firmin Le Bodo, et aux ministres qui peuvent lui succéder, de faire partie du Comité d'appui sur l'encadrement des pratiques de soins non-conventionnelles créé à la suite des assises sur les dérives sectaires qui se sont tenues en mars 2023. Cette demande est malheureusement restée sans réponse pour le moment.

La participation du Collectif Naturopathie à ce comité nous semble essentielle pour apporter une expertise sur les pratiques non conventionnelles, et la naturopathie au particulier, tout en assurant une représentation équilibrée et complète des parties prenantes. Nous pourrions ainsi apporter au Comité notre connaissance approfondie de la naturopathie en France et à l'échelle internationale grâce à notre collaboration étroite avec la Fédération mondiale de naturopathie (la WNF).

Dans la continuité de l'engagement du Collectif Naturopathie pour améliorer et renforcer la qualité de service, la sécurité et l'éthique de la pratique de la naturopathie en France, nous pourrions également accentuer notre rôle dans l'application des délibérations et des recommandations émises par ce comité.

Les organisations professionnelles qui encadrent la formation et la pratique

Si la pratique de la naturopathie n'est pas encore règlementée par les pouvoirs publics en France, **la profession est structurée depuis plusieurs dizaines d'années par ses organisations professionnelles et écoles de formation qui travaillent de manière coordonnée.**

Leur objectif est d'établir un cadre professionnel, éthique, déontologique et de sécurité pour les naturopathes et les usagers, tout en facilitant une approche collaborative avec les professionnels de santé.

8. <https://collectif-naturopathie.fr/>

Les organisations citées ci-dessous sont regroupées au sein du Collectif Naturopathie⁽⁹⁾.

► OMNES

L'organisation de la médecine naturelle et de l'éducation sanitaire, est la plus ancienne (1981) et la principale organisation professionnelle de naturopathes en France (près de 2000). Elle regroupe des naturopathes professionnels en exercice sur le territoire français, qui justifient d'une formation complète après avoir suivi un cursus de formation d'une durée minimale de 1200h.

Membre actif des réseaux nationaux (fédérations d'écoles, Collectif Naturopathie, ...), européens et internationaux (Fédération Mondiale de Naturopathie - WNF, dont l'OMNES est vice-présidente et représentante pour la France et l'Europe), l'OMNES oeuvre pour la reconnaissance officielle de la profession de Naturopathe.

Afin de garantir une pratique professionnelle exemplaire, assurant le respect d'un code de déontologie, l'OMNES propose un label exclusif et déposé d'Éducateur de Santé Naturopathe OMNES, gage de professionnalisme et d'engagement éthique.

► LA FENA

La Fédération des écoles de naturopathie : Créée en 1985, la FÉNA, anciennement FENAHMAN, regroupe des écoles de Naturopathie qui disposent toutes d'un tronc commun de formation de 1200 heures en présentiel et répondent à sa charte qualité.

En l'absence de réglementation pour la Naturopathie en France, la FÉNA vise à s'assurer que les étudiants/stagiaires des écoles disposent d'une formation solide et sérieuse pour être parfaitement formés à la réalité de leurs futures exigences professionnelles.

Elle est d'ailleurs educationnal member pour la France de la WNF (World Naturopathic Federation).

La FÉNA organise chaque année une certification fédérale de fin de cycle pour tous les étudiants/stagiaires sortants des écoles membres lesquels deviennent, après leur réussite, Naturopathes certifiés FÉNA.

9. <https://collectif-naturopathie.fr/>

► APHN

L'association pour l'Hygiène vitale fondée en 1983 par Alain Rousseaux, accueille exclusivement les anciens élèves des écoles membres de la FENAHMAN. Ses objectifs comprennent l'organisation d'événements variés tels que des conférences, des congrès, des stages, et la création de centres d'hygiène vitale. L'association vise à diffuser l'enseignement intégral de l'hygiène vitale et de la naturopathie, à promouvoir la pensée hippocratique et à appliquer ces principes dans la société contemporaine.

Elle cherche également à établir des liens nationaux et internationaux, à susciter des vocations, à fournir des connaissances aux membres, à produire des documents pour partager les recherches, et à gérer des activités culturelles.

► Association des professionnelles des Naturopathes Francophones

La devise de cette association de bénévoles est de : « mettre les compétences de professionnels au service des particuliers ».

Localisée à Rochefort, sa mission est de rassembler des naturopathes qualifiés, formés par des écoles de référence, ainsi que des étudiants et des sympathisants. Elle garantit ainsi aux particuliers, au travers d'un annuaire des professionnels adhérents ayant suivi des formations sérieuses et respectant un code de déontologie.

Pour les adhérents, c'est également l'assurance de conseils pour leur installation et la mise en relation avec des particuliers désireux de rencontrer un naturopathe.

► Syndicat des Professionnels de la naturopathie

Créé en 2016, le syndicat des professionnels de la naturopathie a pour mission de rassembler les professionnels qui utilisent des techniques naturopathiques, des écoles, des fédérations dans le plus grand esprit d'ouverture possible.

Le syndicat représente les praticiens auprès des instances publiques, il les renseigne et les protège. Il promeut ces professions auprès des instances politiques et administratives.

Il mène aussi des campagnes de sensibilisation à la naturopathie auprès du Grand public, il informe clairement sur le rôle des différents métiers qu'il représente.

► AFNAT

L'AFNAT a été créée en 2023 par les écoles Aesculape, le CENATHO et Euronature. Ces écoles, fortes d'une implication de près de 40 ans dans la structuration du métier de naturopathe sont des figures historiques de la formation en naturopathie.

Elle vise à recentrer les intérêts de la naturopathie au cœur du projet fédératif, avec trois missions principales :

- Garantir la qualité de la formation
- Œuvrer à la reconnaissance
- Faciliter la compréhension publique

Norme AFNOR de la naturopathie, une première en France et en Europe

Les membres du Collectif Naturopathie ont financé et réalisé de 2021 à 2022, une étude de faisabilité pour créer la première norme du métier de naturopathe en France.

Cette étude a permis de lancer début 2023, l'écriture effective de la norme AFNOR, l'organisme de normalisation en France, avec comme objectif de mieux encadrer la profession, notamment en ce qui concerne les compétences et savoir-faire requis d'un naturopathe, pour s'assurer du niveau de qualité et de sécurité des accompagnements proposés.

Le travail de rédaction de la norme s'est achevé en novembre 2023 et la norme devrait être publiée en 2024. Cette nouvelle norme sera une grande première en France et en Europe et couvre la formation, la déontologie et la pratique du métier de naturopathe.

La recherche scientifique s'accélère

La naturopathie française s'inscrit dans une profession active au niveau mondial, avec le support de la Fédération Internationale de Naturopathie (WNF), où elle est pratiquée par plus de 110 000 professionnels dans 108 pays. Un nombre croissant de ces naturopathes, docteurs en naturopathie (aux Etats-Unis, au Canada ou en Australie et ce titre est réglementé) ou disposant d'un doctorat dans d'autres disciplines (médecine, biologie, chimie, épidémiologie, sociologie, neuropsychologie, agronomie, etc.) mènent de nombreux travaux de recherche sur la pratique de la naturopathie et ses différentes techniques.

Ces recherches viennent s'ajouter à celles disponibles depuis plusieurs décennies concernant la nutrition, la micronutrition, l'activité physique, l'équilibre psycho-émotionnel, les actions des plantes médicinales, les techniques respiratoires, la relaxation et la méditation, les techniques de massage bien-être et les techniques de réflexologies à titre d'exemple.

Les dizaines de milliers d'études scientifiques disponibles sur les thématiques associées à la pratique de la naturopathie et ses techniques dans la base de données MEDLINE regroupant la littérature scientifique relative aux sciences biologiques et biomédicales gérée par la Bibliothèque américaine de médecine, ou les dossiers pédagogiques et les revues de la littératures publiés régulièrement par Institut national de la santé et de la recherche médicale en France (INSERM) en sont des exemples particulièrement pertinents.

Ainsi les pratiques et techniques actuelles en naturopathie sont soutenues par la science grâce à plus de 2000 études scientifiques revues par les pairs et plus de 300 études cliniques, comme le démontre la dernière publication de la WNF en 2021 (HTA : Health Technology Assessment ou ETS : évaluation des technologies de la santé en naturopathie⁽¹⁰⁾) à laquelle l'OMNES a participé. Cette évaluation des technologies de la santé sur la naturopathie propose une synthèse de la pratique naturopathique fondée sur des données scientifiques probantes montrant la sécurité, l'impact économique et l'efficacité des soins naturopathiques.

10. <https://worldnaturopathicfederation.org/project/health-technology-assessment-naturopathy>

Bibliographie

LA FENA (<https://lafena.fr/>)

APHN (<https://aphn.fr/>)

APNF (<https://www.apnfma.org/>)

AFNAT (<https://www.afnat-naturopathie.fr>)

SPN (<https://syndicat-naturopathie.fr/>)

COPYRIGHT OMNES

Annexes

Les exigences de formation pour devenir naturopathe

Le collectif naturopathie (AFNAT, APHN, APNF, FENA, OMNES, SPN) a défini des critères précis concernant la qualité attendue dans les cursus de formation en naturopathie en France

Est considéré comme un établissement de formation professionnelle en naturopathie tout organisme enregistré comme tel auprès de la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et fournissant un enseignement visant à développer les compétences nécessaires pour la pratique du métier de naturopathe. Cela implique la présence d'une équipe pédagogique appropriée, composée de professionnels de la naturopathie et de formateurs spécialisés.

Le naturopathe doit avoir atteint, grâce à une formation théorique et pratique, un ensemble de savoirs, savoir-être, savoir-faire permettant l'acquisition des compétences liées à l'exercice de la naturopathie :

Savoir Principes de la naturopathie, sciences de la vie, cadre juridique...

Savoir-faire Adopter posture professionnelle, maîtriser la méthodologie de l'entretien naturopathique, maîtriser les techniques naturopathiques...

Savoir-être Collaborer avec d'autres professionnelles de la santé, être pédagogue, développer sa connaissance de soi et sa pratique, faire preuve de congruence, déontologie...

Compétences du naturopathe

Développer une solide base de connaissances dans les domaines des sciences du vivant.

Anatomie, physiologie, biologie, pathologies...

Connaître les principes fondamentaux de la naturopathie

Histoire, les 5 fondamentaux, principes fondateurs, cures, 10 techniques...

Établir une relation de soutien individualisée

Posture professionnelle, identifier les limites de l'intervention, transmettre les bonnes pratiques, recommander d'autres professionnels de la santé...

Mettre en pratique l'approche méthodologique de la consultation en naturopathie

Anamnèse, bilan et cure naturopathiques, programme d'hygiène de vie personnalisé...

Gérer son organisation économique et sa pratique dans le respect du cadre réglementaire

Gestion de cabinet, suivi dossier, RGPD, respect de la réglementation/des lois, règles de déontologie/d'éthique, collaborer avec d'autres professionnels...

Assurer une veille professionnelle

Actualiser ses connaissances par la formation continue, veille sur la réglementation/déontologie/éthique, perfectionner ses savoirs...

Savoir lire et interpréter des publications scientifiques

Contribuer à la recherche naturopathique, revue d'études scientifiques...

Organisation Mondiale de la Santé : orientations actuelles et historiques

L'OMS reconnaît la naturopathie parmi les trois principales médecines traditionnelles pratiquées dans le monde avec la médecine traditionnelle chinoise et l'ayurvéda.

Stratégie OMS 2014 - 2025 : La naturopathie, au même titre que d'autres pratiques de soins non conventionnelles, est portée par l'OMS dans sa stratégie d'intégration et de complémentarité des médecines traditionnelles dans les systèmes de santé avec pour objectifs principaux :

- ▶ d'aider les États Membres à tirer parti de la contribution potentielle de la médecine traditionnelle et complémentaire à la santé, au bien-être et aux soins de santé centrés sur la personne,
- ▶ de promouvoir le recours à une médecine traditionnelle et complémentaire sûre et efficace grâce à la réglementation des produits, des pratiques et des praticiens.

Stratégie OMS 2025-2034 : l'OMS a mis en place une collaboration étroite avec les différentes parties prenantes, par exemple avec la fédération mondiale de naturopathie (WNF) dans le développement de la stratégie à venir sur les médecines traditionnelles et complémentaires.

Fédération mondiale de naturopathie, les organisations Françaises qui en font partie

Certaines des organisations historiques encadrant la naturopathie en France, participent aux actions de la **fédération mondiale de naturopathie (WNF)** :

- ▶ **L'Organisation de la Médecine Naturelle et de l'Éducation Sanitaire (OMNES)** : en tant que vice-présidente de la fédération et membre à part entière représentant la France et l'Europe
- ▶ **La Fédération des Écoles de Naturopathie (FENA)** et le **Collège Européen de Naturopathie Traditionnelle Holistique (CENATHO)** : en tant que membres éducatifs de la WNF

Par leurs actions au sein de la fédération mondiale, ces organisations Françaises participent aux missions de la WNF :

- ▶ Soutenir la croissance et la diversité de la naturopathie/médecine naturopathique dans le monde
- ▶ Soutenir la réglementation et la reconnaissance appropriées de la naturopathie/médecine naturopathique
- ▶ Promouvoir l'accréditation et les normes de formation les plus élevées pour notre profession mondiale
- ▶ Encourager la recherche en naturopathie
- ▶ Établir et maintenir une base de données des organisations naturopathiques, de la réglementation, de l'accréditation, des conférences et des activités de recherche.
- ▶ Travailler avec les agences mondiales (Organisation Mondiale de la Santé, Nations Unies, UNESCO) et les gouvernements nationaux et agences supranationales afin de promouvoir la profession de naturopathe.



Association de
**Naturopathes
Professionnels**

OMNES
13 Chemin des Senteurs
26400 Aouste sur Sye
info@omnes.fr | www.omnes.fr